

## PROCÉDURE POUR PLAINTE

Les plaintes soumises au BNQ concernant les services du BNQ ou d'un CLIENT, en lien avec une demande d'accréditation de laboratoire, doivent être adressés par écrit par le plaignant et être acheminées

à l'attention du **Responsable qualité**.

par courrier postal : 333, rue Franquet, Québec (Québec) G1P 4C7

ou

par télécopieur : 418 652-2292

ou

par courriel : [bnqinfo@bnq.qc.ca](mailto:bnqinfo@bnq.qc.ca)

Le processus de plainte est détaillé dans les règles de procédure générales appropriées à chaque programme. Le processus en vigueur sera transmis par le responsable qualité au demandeur.